

ALLOCUTION DE MADAME LINDA CORMIER  
MAIRESSE DE LA VILLE DE MATANE

À L'OCCASION DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU "BAPE"  
SUR LE PROJET DE PROLONGATION DE L'AUTOROUTE 20

Le 10 juin 2002 à Trois-Pistoles.

Madame la présidente,

La Ville de Matane que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui, est située à une heure et demi de route de Trois-Pistoles, à la limite Est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, juste avant d'entrer dans la Gaspésie "administrative".

Matane est une ville touristique et industrielle, mais aussi un pôle stratégique important dans le domaine des transports, en raison de la présence de trois services de traversiers : le *Camille-Marcoux* de la Société des Traversiers du Québec qui relie Matane à Baie-Comeau et Godbout, le *Georges-Alexandre Lebel* de la Cogéma qui permet une liaison ferroviaire entre Matane et Baie-Comeau, pendant que *le Voyageur* et bientôt *le Vacancier* de la CTMA reliera Matane aux Îles-de-la-Madeleine.

Pour comprendre l'impact réel de ces services sur la route 132 entre Matane et Cacouna, il est utile de savoir que la liaison Matane-Gobbout amène le trafic de l'axe Port-Cartier/ Sept-Îles / Havre-Saint-Pierre, celle de Matane-Baie-Comeau, le trafic de l'axe Baie-Comeau / Gagnon / Fermont / Labrador via la route 389 et la présence du *CTMA Voyageur* amènent en hiver, un trafic de camionnage entre Montréal et le port de Matane. Le *Vacancier* embarquera en plus, des touristes désirant effectuer une croisière entre Matane et les Îles-de-la-Madeleine.

Les automobiles et les camions qui empruntent les services de traversiers de Matane, le font très majoritairement en direction ou en provenance de l'Ouest de Matane. Ce trafic emprunte donc la route 132 en direction ou en provenance de l'autoroute 20. Il évite ainsi la traverse Baie-Sainte-Catherine/Tadoussac et le passage de la région de Charlevoix via la dangereuse route 138.

Mais il y a aussi le trafic de la Gaspésie qui obligatoirement doit, emprunter la route 132 entre Sainte-Flavie et Cacouna pour rejoindre l'autoroute Jean-Lesage en destination de Québec ou Montréal.

On a beau être à l'ère de l'internet et des vidéo-conférence, lorsqu'il s'agit de régler un problème important avec le gouvernement, lorsqu'il s'agit pour un industriel de rencontrer un client pour conclure une affaire ou lorsqu'il s'agit du transport d'un malade, il faut emprunter la route.

J'aimerais porter à votre attention le fait qu'il est non seulement fréquent, mais habituel pour des gens de Matane, d'Amqui ou Sainte-Anne-des-Monts de partir tôt le matin pour un rendez-vous à Québec et de revenir le soir même, puisque l'on ne peut pas très souvent se permettre de perdre deux jours dans une semaine pour un rendez-vous parfois de moins d'une heure à Québec.

Lorsque les gens d'affaires de notre région parlent de la route pour Québec, contrairement aux touristes, ils ne parlent pas de l'état de la chaussée, mais du nombre de radar qu'il y avait et du nombre de points

qui restent sur leur permis. La réalité, c'est que ceux qui font régulièrement Matane—Québec le font toujours en moins de quatre heures et plus l'on demeure loin des grands centres au Québec, plus l'on conduit vite.

Comme disait l'un de mes collaborateurs dernièrement, « si le gouvernement ne prolonge pas la 20, au moins qu'il monte la limite de vitesse à 100 pour que l'on puisse faire 120 km ». Le danger, c'est qu'à l'exception des touristes, les gens conduisent à la même vitesse sur la route 132 que sur l'autoroute 20. Pour atténuer cette situation, le ministère allonge les zones avec une limite de 70 km/h, comme il l'a fait à Trois-Pistoles et Bic. C'est encore plus dangereux, on paie encore plus d'infractions et on n'a toujours pas de meilleures routes.

Je voulais madame la Présidente, que vous compreniez par ces exemples, le raisonnement des gens qui doivent se déplacer souvent entre leur région et la capitale ou la métropole, mais aussi comment ce raisonnement compréhensible peut-être, devient en réalité dangereux.

Le prolongement de l'autoroute Jean-Lesage de Cacouna vers Sainte-Flavie est, me semble-t-il, non seulement la priorité des priorités pour le développement économique du Bas Saint-Laurent et la Gaspésie, mais une question d'équité et une question urgente.

Je dis une question d'équité, parce que lorsqu'une autoroute est près d'un grand centre et qu'il y a des bouchons de circulation aux heures de pointes, on a vite fait de trouver les fonds nécessaire pour régler le

problème. Mais lorsque l'on doit prolonger l'autoroute au Bas Saint-Laurent, on commence par nous construire une autoroute à 2 voies plutôt qu'une à quatre voies, et par la suite on nous explique que le contexte budgétaire ne se prête pas à la poursuite des travaux.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a abandonné le programme de subvention aux expéditeurs exclusif à notre région qu'il avait dans le cadre du « Maritime freight Act » et accordé un budget de compensation au gouvernement du Québec. Pour continuer sa lutte au déficit, il a par la suite cessé tout investissement dans les aéroports, les ports et sur le réseau ferroviaire. Pire encore, la déréglementation du transport aérien a un effet catastrophique sur les tarifs aériens qui ont évidemment comme conséquences d'augmenter le trafic routier.

Pourtant, nous payons en régions les mêmes taxes et les mêmes impôts que dans les grands centres.

Voilà pourquoi je parle d'une question d'équité envers notre région et pourquoi le Conseil de Ville de Matane a adopté lundi le 3 juin 2002 la résolution 2002-XX pour appuyer la réalisation des travaux de construction de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles et son prolongement dans les meilleurs délais jusqu'à Sainte-Flavie.

**Linda Cormier, Mairesse de Matane**

*Pièce jointe*



# LA VILLE DE MATANE

230, AVE ST-JÉRÔME — MATANE, QUÉ. G4W 3A2

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE MATANE**

3 juin 2002

## **RÉSOLUTION # M-2002-345**

*La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la ville de Matane le 3 juin 2002 lors de la séance générale tenue en l'hôtel de ville à 20h et à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Jérôme Landry, Bertrand Bernier, Gabriel Claveau, Jean-Pierre Leblanc, Martin Gagnon, Donald Levesque, Jean-Paul Otis et Rodrigue Drapeau, tous formant quorum sous la présidence de madame Linda Cormier, mairesse.*

### **PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE ENTRE CACOUNA ET TROIS-PISTOLES**

Considérant que la qualité et l'efficacité du réseau routier d'une région sont considérées comme un pré-requis essentiel à son développement économique;

Considérant que la croissance des échanges commerciaux a eu un effet direct sur l'augmentation considérable du trafic routier directement relié à l'industrie du camionnage;

Considérant qu'à défaut de réduire la distance entre les régions ressources du Québec et la métropole, l'amélioration du réseau routier est de nature à diminuer l'isolement de ses régions et faciliter leur développement économique;

Considérant que dans le contexte de la lutte entreprise pour éliminer leur déficit, les deux gouvernements ont adopté des mesures qui ont eu pour effet d'éliminer la subvention aux expéditeurs qui était offerte dans le cadre du "Maritime freight Act", d'arrêter les investissements dans les infrastructures maritimes, aéroportuaires et ferroviaires dans notre région;

Considérant qu'à la suite des exercices de déréglementation dans l'industrie du